



Philippe Prigent &lt;philippe.jean.prigent@gmail.com&gt;

---

**Boralex/Innovent**

---

Philippe Prigent &lt;philippe.jean.prigent@gmail.com&gt;

1 avril 2022 à 11:49

À : Benjamin Chouai &lt;benjamin.chouai@saul-associes.com&gt;

Cc : Guillaume GOETZ-CHARLIER &lt;guillaume.goetz@saul-associes.com&gt;

**OFFICIEL**

Mon cher confrère,

Je n'aurais pas employé les mêmes termes qu'InnoVent mais je suis en effet consterné qu'une partie ose plaider que 354 257 € /MW signifie 354 257 € tout court.

J'ai récemment tenté le "*raisonnement*" de Boralex pour payer 40 euros les 10 kg de saumon fumé au motif que le prix affiché était "40 € / kg", le poissonnier m'a demandé si je me "*f... de sa g...*". J'ai tenté le même argument pour acheter 20 € les douze bouteilles de Sancerre blanc car le prix affiché était "20 € / bouteille" mais le caviste m'a demandé si je n'étais pas "*complètement c...*". J'ai pourtant à chaque fois cité les conclusions de Boralex selon lesquelles un prix en € /unité de quantité est un prix en € tout court indépendamment de la quantité vendue mais personne ne m'a cru et les autres clients m'ont regardé bizarrement. J'ai même appelé EDF pour leur dire que le tarif "0,174 € / kWh" de mon contrat m'obligeait seulement à payer 0,174 € / an indépendamment de ma consommation électrique en kWh ; le service client m'a raccroché au nez.

J'ai donc renoncé à ces bonnes affaires mais à la réflexion j'en suis satisfait car heureusement que nos clients ne prétendent pas payer 400 € par dossier quand nous affichons un tarif de 400 € / heure.

J'ai d'ailleurs récemment plaidé une taxation d'honoraires devant le délégué de notre bâtonnier et je lui ai exposé que je n'étais pas convenu d'un forfait mais d'un prix en "*euros par heure*" avec mon client. Il m'a répondu d'un sourire "*entre votre prix par heure et votre nombre d'heures, le montant de vos honoraires n'est pas sorcier à calculer*".

InnoVent semble avoir devancé votre interrogation quant au sens de sa publication, qui s'achève par ces paragraphes :

*"Pourquoi rendons-nous publique l'agression judiciaire de Boralex ?*

*Nous poursuivons deux objectifs.*

*D'une part, aider les autres développeurs victimes de Boralex, qui utilise apparemment sa formule absurde pour racheter des parcs à vil prix et les menace d'un procès s'ils résistent en leur racontant comment elle a réussi à nous faire condamner. Nous voulons que ces développeurs puissent utiliser nos arguments pour se défendre face à Boralex.*

*D'autre part, informer les actionnaires de la multinationale, que Patrick Decostre les trompe en leur dissimulant la gravité des risques auxquels il expose leur entreprise*".

Je transmets votre courrier à InnoVent.

Votre bien dévoué,

Philippe Prigent

Le ven. 1 avr. 2022 à 09:16, Benjamin Chouai <[benjamin.chouai@saul-associes.com](mailto:benjamin.chouai@saul-associes.com)> a écrit :

**OFFICIEL**

Mon cher Confrère,

Je vous contacte en tant qu'avocat de **Boralex**.

Celle-ci prend connaissance de la nouvelle publication de la société Innovent accessible depuis le lien ci-après:

<https://innovent.fr/2022/03/28/4607/>

Après deux condamnations en référé de votre cliente par le Président du Tribunal de commerce de Lille Métropole, je ne saisis pas le sens de cette nouvelle publication dont les termes sont particulièrement consternants, tant sur l'entreprise et les conseils de cette dernière que sur son dirigeant.

Je ne doute pas que vous découvriez tout comme moi cette publication avec stupeur.

**Aussi, puis-je vous demander de bien vouloir inviter la société Innovent à procéder immédiatement à son retrait?**

Par avance, merci de vos bonnes diligences.

Votre bien dévoué Confrère,

**Benjamin Chouai**

*Avocat à la Cour*

*Ancien secrétaire de la Conférence*

# Saul

63, avenue Franklin D. Roosevelt | 75008 Paris | France

T: +33 (0)1 42 97 42 22 | F: +33 (0)1 42 97 46 44

D: +33 (0)1 42 97 93 57 | M: +33 (0)6 50 21 74 30

Email: [benjamin.chouai@saul-associes.com](mailto:benjamin.chouai@saul-associes.com)

Site: [saul-associes.fr](http://saul-associes.fr)

*CONFIDENTIALITE: Ce courrier électronique et ses pièces jointes sont confidentiels et couverts par le secret professionnel. Si vous n'en êtes pas le destinataire désigné, veuillez prévenir l'expéditeur immédiatement, sans en prendre connaissance, sans révéler son contenu à un tiers, l'utiliser à quelle que fin que ce soit, le stocker ou le copier sur quelque support que ce soit.*

*CONFIDENTIALITY: This email and any attachments are confidential and privileged. If you are not the named recipient, please notify the sender immediately and do not disclose the contents to another person, use it for any purpose or store or copy the information in any medium.*